COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL A CARACTERE D'URGENCE DU MERCREDI 04 AVRIL 2018

Le Conseil Municipal composé de 14 membres en exercice, convoqué par courrier en date du lundi 02 avril 2018 et porté le jour même au domicile de chaque membre du conseil municipal, s'est réuni le mercredi 04 avril 2018 à 15h00 à la salle du Conseil municipal de la Commune de Valence sur Baïse, Place de l'Hôtel de Ville à Valence sur Baïse (Gers), sous la présidence de Madame Marie-Thérèse BROCA LANNAUD, Maire de la Commune de Valence sur Baïse.

ETAIENT PRESENTS: BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, NOVARINI Michel, PUYAL Jean-Pierre, LAPEYRE Bernard, LASSIS Henri, BRETTES GARCIA Béatrice, FILLATRE Rachael, MESTRE Monique, ROIRAND Nathalie, CAPERAN Paul, VERZENI Chantal

ABSENTS EXCUSES : BOUCON Patrick

ABSENT:

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION : DUPY BIARD Marie-Christine à BROCA-LANNAUD Marie-

Thérèse, SAPIN Isabelle à LASSIS Henri **SECRETAIRE** : NOVARINI Michel

DELIBERATION SUR LE CARACTERE D'URGENCE DE CETTE SEANCE

Le conseil doit se prononcer sur l'urgence de cette convocation avant de débattre de l'ordre du jour comme le stipule l'article 2121-11 « En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Maire, sans toutefois être inférieur à un jour franc. Le Maire en rend compte dès l'ouverture de la séance du conseil municipal qui se prononce sur l'urgence ».

Le conseil municipal décide à l'unanimité de VALIDER la procédure d'urgence du Conseil Municipal

DELIBERATION PERMETTANT AU MAIRE D'ESTER EN JUSTICE

Le conseil municipal décide à la majorité (une voix abstention Chantal VERZENI, Monsieur Paul CAPERAN n'a pas voulu prendre part au vote) **d'AUTORISER** Madame le Maire à ester en justice dans tout recours et devant toute juridiction pour cette affaire n° 1800671-1 et à désigner par voie d'arrêté un avocat pour défendre la commune dans cette affaire n° 1800671-1

Fin de séance à 15h15